



Traité Maasserot

Michna 6 - Chapitre 5

המתרמך ונמצא מים במדה ומצא כדי מדתו, פטור.
רב יהודה מחייב.
מצא יותר על כדי מדתו,
מוחיא עליו ממקום אחר לפי חשבון:

Celui qui mélange de la lie de vin et de l'eau selon une certaine proportion et qui a retrouvé la même quantité, est exempt. Rabbi Yehouda le déclare soumis aux dîmes. S'il a trouvé plus que la quantité initiale, il peut prélever sur ce vin, d'un autre vin tevel proportionnellement.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions